

## POLÉMIQUE

## Acusa dépose plainte contre deux journaux

**PIERRE-ANDRÉ SIEBER**

Acusa, l'Association contre les usines d'animaux, contre-attaque. Elle n'a pas apprécié la remise en question par le conseiller d'Etat Pascal Corminbœuf d'un reportage sur la détention de porcs et de lapins dans le canton de Fribourg. Ce reportage, paru dans l'organe de presse d'Acusa, «Acusa-News», rendait en quelque sorte le conseiller d'Etat en charge de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) responsable du non-respect de la loi sur la détention des animaux dans plusieurs exploitations fribourgeoises («La Liberté» du 18 octobre). Le rédacteur en chef d'«Acusa-News», Erwin Kessler, dépose donc plainte pour «affirmations mensongères» contre deux journaux qui ont relayé les propos du conseiller d'Etat, la «Berner Zeitung» et «La Gruyère».

Contacté hier par «La Liberté», Pascal Corminbœuf soutient que les situations décrites par Acusa ne sont pas illégales:

«Les élevages visités ont soit un délai pour mettre en règle les conditions de détention jusqu'au printemps 2007, soit elles sont tenues par des éleveurs ne touchant pas de paiements directs. Il y a juste une largeur pour une installation qui est inférieure d'un demi centimètre aux prescriptions».

Pour Acusa, le reportage contenu dans son dernier numéro était véridique et les élevages visités encore en activité. L'association prétend dans son communiqué que l'«Office vétérinaire a contrôlé cette semaine les quatre clapiers qui ont été critiqués comme détention cruelle par «Acusa-News». Selon l'office, trois ne sont pas conformes à la loi sur la protection des animaux.»

**Refusant** de donner des renseignements sur une enquête en cours, Fabien Loup, vétérinaire cantonal, confirme qu'il a effectué une visite des exploitations critiquées par Acusa. Il a remis hier soir un rapport à Pascal Corminbœuf qui s'exprimera sur son contenu lundi. |